

« J'ai levé la main par amour pour la culture et les arts »

POLITIQUE CULTURELLE Michel Moortgat majoritaire dans la SA Flagey

► Le brasseur de la Duvel et de la De Koninck est le nouvel actionnaire de référence dans la SA Maison de la Radio Flagey, avec 68 % des parts.

► Le mécène belge nous affirme avoir cherché à se faire plaisir avec ce paquebot culturel, sans caresser aucune visée spéculative.

ENTRETIEN

Dans le feuilleton du rachat de la SA Flagey, propriétaire des murs de l'ancienne Maison de la Radio, le premier épisode est bouclé. Ce week-end, le brasseur et mécène Michel Moortgat, a fait ses comptes. Son offre auprès des actionnaires privés du bâtiment expirait vendredi à minuit. Le propriétaire de Duvel a réuni 68 % des parts, en acquérant 55.500 actions supplémentaires sur les 86.000 de la SA Flagey. Un investissement qu'il nous dit à but artistique et philanthropique, dépourvu de toute intention spéculative. Administrateur de la Fondation pour les Arts, coprésident du Fonds du patrimoine de la Fondation Roi Baudouin, Michel Moortgat affirme ne pas obéir à d'autre préoccupation que celle de se faire plaisir en soutenant le rayonnement culturel de Flagey. Faut-il le croire ? Nous lui avons posé directement la question.

Pourquoi investissez-vous autant d'argent dans Flagey ?

Pour le comprendre, il faut remonter dans le temps. En 1998, un groupe d'investisseurs privés issus du monde industriel belge s'est mobilisé pour poser un geste de mécénat et sauver le bâtiment, après le départ de la RTBF et de la VRT. Cela s'est fait sous la houlette de Manfred Loeb, Robert Delville et Piet van Waeyenberge. Ma famille et celle d'Hubert Bonnet figuraient parmi ces investisseurs de la première heure. Vingt ans plus tard, nous avons été informés qu'un certain nombre de ces acteurs privés voulaient se retirer. Nous avons alors écrit une lettre affirmant notre intention de continuer et de racheter les parts de ceux qui désiraient vendre. Piet van Waeyenberge a estimé que c'était une bonne idée et nous a demandé d'en expliquer les modalités

devant le conseil d'administration de la SA Flagey le 6 mars. Nous sommes venus répondre aux questions des actionnaires qui le souhaitaient. Nous avons précisé et déposé notre offre. Elle venait à échéance le 31 mars. Nous avons pu acquérir 55.500 actions. Ajoutées à celles que nous possédions déjà, Hubert Bonnet et moi-même, cela représente actuellement 68 % de l'ensemble des actions de la SA Flagey.

Vous vouliez atteindre au moins 75 % des parts. Vous avez supprimé cette clause suspensive de votre offre quelques jours avant l'échéance.

Juridiquement, cela ne risque pas de remettre la vente d'une partie ou de la totalité des actions en cause ? C'est vrai que nous avons posé

comme condition suspensive dans notre offre d'atteindre ces 75 %. Mais nous nous étions aussi réservé le droit de faire abstraction de cette clause, ce que nous avons fait le 28 mars, soit trois jours avant terme. Je ne suis pas juriste mais nous savions très bien ce que nous faisons. Ceux qui se sont engagés en notre faveur l'ont fait en connaissance de cause. Concrètement, aujourd'hui, les contrats d'achat des actions sont effectifs et l'argent sera versé dans les plus brefs délais.

Entre-temps, trois sociétés publiques d'investissement ont déposé ensemble une contre-offre pour monter de 17 à au moins 25 % dans la SA Flagey. Elles veulent ainsi acquérir une minorité de blocage. Ça ne contrarie pas vos projets ?

Pas du tout ! L'offre conjointe de la SFPI, de la SRIB et de PMV, qui sont aussi des actionnaires historiques de Flagey, est cohérente. Si elles veulent rester dans le capital, c'est bon pour moi. Et si elles veulent en sortir aussi. On pourrait racheter leurs parts mais je pense que c'est mieux de conserver une part d'actionnariat public dans un projet comme celui de Flagey. Je n'ai aucune objection à travailler en bonne entente. Cela dit, la contre-offre nous a surpris car elle n'a pas fait l'objet d'une vraie concertation. J'ai

tenté sans résultat d'en savoir plus. Cela ressemble à un bras de fer juridique mais il n'est en aucun cas de notre chef. Nous cherchions et nous

privilégions encore le consensus.

L'ASBL Flagey, une société distincte de la SA Flagey en charge du projet culturel, a fait savoir son inquiétude face au danger de subir une augmentation de loyer, du fait de votre prise de participation majoritaire. C'est une préoccupation fondée ?

Non. Le président de l'ASBL s'est ouvert de cette inquiétude et je l'ai informé que j'étais prêt à renouveler le contrat actuel, qui court jusqu'en 2024, ou à en conclure un autre de plus longue durée. Tout cela est parfaitement envisageable mais il n'y a pas d'urgence. Nous avons plusieurs années devant nous. Je suis prêt à m'asseoir autour de la table pour en parler avec l'ASBL.

Des travaux de rénovation devront également être programmés pour un montant évalué entre 3 et 3,5 millions d'euros. Vous êtes prêts à financer cet investissement supplémentaire ?

Tant que l'ASBL Flagey ne dispose pas d'un bail à longue durée, il est impossible pour elle d'investir dans le bâtiment. Pour ce qui me concerne, je suis actionnaire depuis vingt ans. J'ai levé la main pour reprendre les actions de ceux qui voulaient vendre leurs parts par amour pour la culture, les arts et l'architecture. Flagey est un monument incroyable, qu'il faut entretenir et pérenniser. Si d'autres veulent le faire avec nous, nous sommes ouverts, plutôt que de devoir le faire seuls ! Mais ma première préoccupation n'est

pas d'ordre financier. Dans cette opération, mon rôle reste proche de celui d'un mécène.

Vous avez tout de même fait part de votre désir de mieux rentabiliser les espaces, non ?

Il y a un intérêt économique à exploiter les vides locatifs mais à la marge et en se montrant créatif. Environ 10 % de la surface de Flagey est inoccupée. On peut imaginer, par exemple, d'y installer des espaces de coworking en rapport avec les métiers de la culture pour créer une émulation autour du projet de l'ASBL Flagey.

On parle d'extension des activités horeca, peu compatibles avec la sérénité nécessaire aux concerts de musique classique. Ce n'est pas fondé ?

Depuis le départ, je suis le locataire privé principal du bâtiment avec le Café Belga et le restaurant Le Variétés, deux lieux importants de la vie sociale à Bruxelles, qu'il est également important de préserver, avec des plages d'ouverture très larges, en journée et en soirée. Mais ma première idée n'a jamais été d'étendre les activités horeca. Flagey doit d'abord rester un carrefour culturel.

La contre-offre de la SFPI, la SRIB et PMV expire le 14 avril. Vous êtes confiant dans l'issue des choses ?

Je pense sincèrement que les actionnaires publics et privés ont beaucoup plus d'intérêts convergents que divergents. Je répète que je ne souhaite qu'une chose : collaborer au succès des activités culturelles de Flagey. ■

Propos recueillis par
DANIEL COUVREUR

Brasseur d'art et d'affaires

En 1998, Michel Moortgat reprenait le groupe familial brassicole avec son frère Philippe. En marge de la gestion des marques Duvel, Liefmans, Vedette, La Chouffe, De Koninck, Omme-gang... ce manager flamand de l'année 2011 est grand amateur d'art. Vice-président du Wiels, le Centre d'art contemporain de Bruxelles, il figure dans le Top 50 des plus riches familles du Royaume.